

RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 16
Voix favorables : 16
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0
Refus de prendre part au vote : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19/12/2023

DELIBERATION
n°CA 2023-97

relative à l'installation d'une « mission égalité entre les femmes et les hommes » au sein de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse, notamment son article 20,

Vu l'appel à candidature en date du 23 octobre 2023,

Considérant que le directeur installe, sur proposition du conseil d'administration, une mission « égalité entre les hommes et les femmes »

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Il est institué au sein de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE, une mission égalité entre « les femmes et les hommes ».

Cette mission veille à ce que l'égalité hommes femmes soit prise en compte dans les projets de l'établissement et soit également déclinée et appliquée dans les activités des étudiants. Elle communiquera annuellement au conseil d'administration un état des lieux statistique sexué sur tous les aspects de la vie de l'établissement.

La mission est notamment chargée de la mise en œuvre de la Charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Article 2

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

La présidente du conseil d'administration,
Marlène DOLVECK

DocuSigned by:

Marlene DOLVECK

E28D3E97F0734A8...